

Signalement PPV : dépassement de LMR dans un produit de la ruche

Information sur le déclarant

l'apiculteur peut faire porter sa déclaration par un tiers s'il souhaite rester anonyme

Déclarant *(Nom et prénom, raison sociale)*

Adresse :

Ville - CP :

Adresse mail :

Téléphone :

Facultatif

Information sur la matière active

Nom de la matière active:

Concentration du ou des lots ou fûts (mg/kg ou ppb) :

n°1		n°4	
n°2		n°5	
n°3		n°6	

Nom du laboratoire d'analyse

facultatif

Méthode d'analyse :

Date de l'analyse :

Information sur le produit de la ruche

Nature du produit :

(miel, pollen, cire)

Origine florale :

(fleurs de printemps, acacia, châtaignier, ...)

Date de récolte :

Environnement :

(cultures céréalières, arboriculture, forêt,...)

Quantité de produits (kilogramme) :

ou nombre de fûts de 300Kg

Lieu de production

(commune, code postal et/ou secteur géographique – détail par lots ou par fût suivant traçabilité)

Circonstances à l'origine de la contamination

Produit phytopharmaceutique suspecté :

Conditions d'emploi *(culture concernée, objectif du traitement, dose, météo, ...):*

Éléments qui pourraient démontrer le lien entre l'utilisation du produits phytosanitaire et l'effet indésirable:

Informations complémentaires *(sur le contexte, sur la nature du préjudice et son estimation,...)*